

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
MARCHE PUBLIC
INNOVANT RELATIF
A L'ETUDE, A LA
FOURNITURE, A LA
POSE, A LA MISE
EN SERVICE ET A
L'EXPLOITATION
D'UNE LIGNE DE
COVOITURAGE
DYNAMIQUE
HE !LEMAN

N° BU2020-09

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10

Séance du 21 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un février, à onze heures
trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Jean DENAIS – M. Christophe BOUVIER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane
VALLI – M. Jean-François CICLET – M. Jean NEURY – M.
Christian DUPESSEY – M. Gilbert ALLARD –
M. Christophe MAYET

• Délégués excusés :

M. Marin GAILLARD – M. Régis PETIT – M. Patrice
DUNAND – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre
MERMIN – M. Louis FAVRE

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU
MARCHE PUBLIC INNOVANT RELATIF A L'ETUDE, A LA
FOURNITURE, A LA POSE, A LA MISE EN SERVICE ET A
L'EXPLOITATION D'UNE LIGNE DE COVOITURAGE
DYNAMIQUE HE !LEMAN

Le Genevois français est marqué par une forte mobilité individuelle (70% des déplacements) et une forte augmentation des déplacements lié à la dynamique de développement du territoire (1.4 millions de déplacements quotidiens). Pour répondre à ces enjeux et améliorer les déplacements, le Pôle métropolitain s'est doté de la compétence « Mobilités nouvelles » en décembre 2018. D'un point de vue opérationnel, cette prise de compétence s'est notamment traduite par le lancement d'une première ligne de covoiturage dynamique domicile-travail sur l'axe Valleiry-Viry-Bernex, dans le cadre des engagements transfrontaliers liés au plan d'actions « petites douanes ».

Cette première ligne Hé !Léman est en service depuis le 21 mars 2019 et a fait l'objet d'un bilan quantitatif et qualitatif. Elle a permis d'engager une dynamique sur le covoiturage, notamment du point de vue de la communication et de la sensibilisation aux changements de comportements.

Pour autant, la fréquentation du service reste encore faible par rapport au trafic journalier de l'axe desservi.

Au regard du programme de travail du Pôle métropolitain, des ambitions fortes en matière de covoiturage, de la volonté de développer des services opérationnels pour les habitants et employés du Genevois français, il est proposé de lancer une nouvelle phase d'expérimentation du service Hé !Léman sur un nouvel axe métropolitain pour réduire l'autosolisme et les gaz à effet de serre des trajets correspondants.

Sur la base de l'évaluation de la première ligne de covoiturage dynamique mise en service, le Pôle métropolitain a défini ses exigences pour la création d'une nouvelle ligne Hé !Léman sur le territoire :

- Etudier au 1er semestre 2020, puis déployer au 2ème semestre 2020 Hé !Léman dans la Vallée de l'Arve afin de réduire l'autosolisme et utiliser les places disponibles dans les véhicules qui circulent entre Bonneville-Saint Pierre – La Roche sur Foron – (Vallard / P+R Sous Moulin) avec 5 points d'arrêt minimum ;
- Inscrire ce projet dans une logique intégrée, ambitieuse et innovante du covoiturage pour un déploiement à terme de lignes supplémentaires, prévues notamment sur l'axe Gex-St Genis-Pouilly-Meyrin dans les 18 prochains mois, et sur les autres territoires du Genevois français ;
- Répondre aux exigences des citoyens en matière de qualité, de simplicité des services publics ;
- Mobiliser des compétences et des financements complémentaires pour répondre à la gestion soucieuse des deniers publics ;
- Travailler avec un opérateur innovant et intégrant le développement numérique et physique pour organiser la mise en relation des conducteurs et des passagers et assurer la complémentarité avec les autres offres de mobilité disponibles sur le territoire. Le caractère innovant devra porter sur la mise en œuvre d'une nouvelle méthode d'organisation et de pratique du covoiturage dynamique, adapté au territoire spécifique du Genevois français et du Grand Genève.

Afin de favoriser l'innovation dans la commande publique, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique crée une expérimentation de trois ans permettant aux acheteurs de passer des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour leurs achats innovants d'un montant inférieur à 100.000 euros HT. Pour le Pôle métropolitain du Genevois français, le caractère innovant s'exprime à travers l'expérimentation d'une nouvelle solution de covoiturage dynamique, le niveau d'intégration dans un système de mobilité globale (solution technologique à développer), la mise en œuvre de communautés de conducteurs préalablement à la mise en service auprès des usagers et la mise en œuvre d'un modèle économique partenarial.

Grâce au sourcing réalisé en amont, un dialogue s'est instauré avec la start-up de l'économie sociale et solidaire ECOV, identifiée comme adaptée pour répondre aux besoins du Genevois français et déployer l'offre de covoiturage dynamique.

Ainsi, ECOV a remis une offre financière et une note méthodologique en réponse au cahier des charges établi par le Pôle métropolitain. Cette offre est établie en deux parties :

- Une partie forfaitaire relative à l'étude de covoiturabilité, l'accompagnement au déploiement, le fonctionnement et l'exploitation du service, le plan de communication
- Une partie sur prix unitaire relative à la fourniture et pose des bornes/panneaux, l'exploitation et l'animation du service

Le montant maximum total est de 99 672 € HT pour la durée du marché, soit jusqu'en juin 2021. Il est également précisé que cette entreprise est reconnue comme jeune entreprise innovante et lauréate de French Impact dans la catégorie « Pionniers ». Par ailleurs, ECOV a été labellisée par la Banque des Territoires et bénéficie d'un programme de financement via les certificats d'économie d'énergie (CEE). Ainsi, ECOV mobilise des CEE pour financer environ 2/3 des coûts (60 % de l'investissement et 75 % du fonctionnement). Le Pôle métropolitain finance donc partiellement sur le reste à charge : 40 % de l'investissement, 25 % du fonctionnement.

Le Pôle métropolitain du Genevois français sera le garant financier de ce marché, le gestionnaire du service et le propriétaire de tous les équipements et données qui y sont liés.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché relatif à « Etude, fourniture, pose, mise en service et exploitation d'une ligne de covoiturage dynamique » à la société ECOV pour un montant de 99 672,00 € HT, pour la durée totale du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget Mobilité ;
- **SOLLICITE** les recettes correspondantes auprès des financeurs engagés, notamment dans le cadre du projet INTERREG LEMCOV et de la Convention de Coopération Métropolitaine auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



(Handwritten signature in blue ink)